

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels *



UN/SA COLLECTION

CINQUIÈME COMMISSION
50ème séance
tenue le
mardi 9 décembre 1980
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 50ème SEANCE

Président : M. BUJ-FLORES (Mexique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
INTERNATIONALE (suite)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1980-1983 (suite)
Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou
inefficaces (suite)

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981
(suite)

Incidences administratives et financières du projet de résolution A/C.2/35/L.111,
tel qu'il a été révisé oralement, présenté par la Deuxième Commission au titre
du point 61 q) de l'ordre du jour (suite)

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE HUIT FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/35/SR.50
30 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est levée à 10 h 55.

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/35/7/Add.15, A/35/30 et Corr.1; A/C.5/35/37, A/C.5/35/39, A/C.5/35/61, A/C.5/35/96; A/C.5/35/L.31/Rev.1)

1. M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne), présentant le projet de résolution publié sous la cote A/C.5/35/L.31/Rev.1, dit que les auteurs ont tenu compte dans la version révisée de presque toutes les suggestions faites par d'autres délégations. Ces suggestions ont permis de préciser l'objet du projet de résolution; elles ont parfois abouti à une modification de l'importance relative accordée aux diverses dispositions, mais n'ont pas entraîné de changement important en ce qui concerne le fond, à une exception près : sur la proposition du représentant du Panama, un paragraphe, devenu le paragraphe 3, a été ajouté à la section IV pour prier la Commission d'examiner la possibilité d'étendre le versement de l'indemnité pour frais d'études à tous les fonctionnaires recrutés sur le plan international, quel que soit leur lieu d'affectation.

2. M. HCUNA GOLO (Tchad) fait observer que la version révisée du projet de résolution n'est pas disponible en français. Afin de coopérer avec le Président, et puisqu'elle croit comprendre que les révisions apportées par les auteurs n'ont pas entraîné de modifications quant au fond, la délégation tchadienne est néanmoins disposée à poursuivre l'examen du projet en question sur la base de la version française du premier projet publié sous la cote A/C.5/35/L.31.

3. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le texte russe du projet de résolution révisé n'a pas non plus été distribué. Dans un esprit de coopération, il est cependant disposé à travailler sur la base du texte anglais.

4. M. Palamarchuk demande deux votes enregistrés séparés, le premier sur la section IV du projet de résolution et le deuxième sur l'ensemble du projet.

5. Le PRESIDENT invite la Commission à prendre une décision sur la section IV du projet de résolution révisé, puisque les délégations semblent disposées à examiner ce projet, avant qu'il ne soit publié dans toutes les langues.

6. Il est procédé au vote enregistré sur la section IV du projet de résolution A/C.5/35/31/Rev.1.

Votent pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyane, Haïti, Indonésie, Iran, Iraq, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

/...

Votent contre : Afghanistan, Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Congo, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Somalie.

7. Par 70 voix contre 11, avec 8 abstentions, la section IV est adoptée.

8. M. YUSUF (Somalie) indique qu'il s'est abstenu lors du vote, car il n'a jamais été consulté sur le contenu du projet de résolution.

9. M. KABA (Guinée) dit que sa délégation n'a pas voulu retarder les travaux, mais qu'elle a jugé qu'elle ne pouvait pas participer au vote vu ses difficultés avec la langue anglaise.

10. M. BOUZARBIA (Algérie) dit qu'après avoir tenu des consultations avec d'autres délégations au sujet des dispositions de la section IV à propos desquelles il a déjà fait des observations lors du débat à la Cinquième Commission, il a décidé de voter pour le projet de révision, étant entendu que les critères utilisés pour déterminer quels sont les lieux d'affectation où les conditions sont difficiles seront appliqués pour tous les fonctionnaires de façon égalitaire et sans discrimination; M. Bouzarbia espère que la CFPI continuera d'étudier la question.

11. M. FALL (Sénégal) et M. ABOUA (Côte d'Ivoire) disent qu'ils se sont abstenus, car il ne leur était pas possible de prendre position sur un texte aussi délicat que la section IV du projet de résolution sans disposer de la version de ce texte dans leur langue de travail.

12. M. SUEDI (République-Unie de Tanzanie) déclare qu'il s'est abstenu à cause des paragraphes 4 et 5 de la section IV; les lieux considérés comme des lieux d'affectation où les conditions sont difficiles auraient dû être précisés avant que la Cinquième Commission ne soit priée de décider des mesures à prendre.

13. Le PRESIDENT annonce que le projet de résolution révisé vient d'être distribué dans toutes les langues officielles.

14. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il a voté contre la section IV et qu'il s'abstiendra lors du vote sur l'ensemble du projet de résolution pour les raisons que sa délégation a exposées en détail dans son intervention du 25 novembre (A/C.5/35/SR.35, par. 6 à 18).

15. La délégation des Etats-Unis ne peut appuyer l'incorporation au traitement de base de 30 points d'indemnité de poste. Elle juge défectueuse la méthode utilisée par le Secrétariat, dans la mesure où des ajustements fondés sur l'évolution du coût de la vie sont appliqués à l'ensemble du traitement des fonctionnaires au lieu d'être appliqués uniquement à la partie qui vise à compenser les différences entre le coût de la vie dans les divers lieux d'affectation. C'est là à son avis la raison des difficultés que pose actuellement le système des ajustements (indemnités de poste ou déductions).

/...

(M. Papendorp, Etats-Unis)

16. La délégation des Etats-Unis n'est pas favorable à l'augmentation des prestations versées aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies tant que la CFPI n'aura pas achevé son rapport sur la comparaison entre la rémunération totale et les conditions de service des fonctionnaires de l'Organisation d'une part et celles des fonctionnaires de l'administration nationale la mieux rémunérée d'autre part. Elle estime que les indemnités pour frais d'études sont déjà trop élevées et s'oppose à ce qu'elles soient versées aux fonctionnaires en poste dans leur propre pays; en outre, elle rejette catégoriquement l'idée de les verser à d'autres fonctionnaires. Pour les mêmes raisons que la délégation tanzanienne, elle ne peut pour le moment appuyer la proposition visant à modifier la fréquence des congés dans les foyers dans les lieux d'affectation où les conditions sont difficiles.

17. Il est procédé au vote enregistré sur l'ensemble du projet de résolution A/C.5/35/L.31/Rev.1.

Votent pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyane, Haïti, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Guinée, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Somalie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

18. Par 84 voix contre zéro, avec 14 abstentions, le projet de résolution est adopté.

19. M. YUSUF (Somalie), expliquant sa position, dit que les raisons qui ont motivé son abstention pour la section IV l'ont également poussé à s'abstenir lors du vote sur l'ensemble du projet de résolution.

20. M. EL-SAFETY (Egypte) regrette que le projet de résolution n'aborde pas deux questions essentielles : la pratique suivie par certains gouvernements qui versent des compléments de traitement à des fonctionnaires internationaux et la détermination du traitement des administrateurs recrutés sur le plan national, notamment dans les pays en développement, en fonction des barèmes des traitements locaux. La délégation égyptienne a voté pour le projet de résolution dans un esprit de compromis, étant entendu que la Commission garderait ces questions à l'étude et ferait rapport à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.
21. M. OREBI (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), parlant également au nom de l'UNESCO, de l'OMS et du FIDA, souscrit au projet de résolution qui vient d'être adopté et remercie la CFPI et son secrétariat, dont les efforts et le dévouement sont généralement ignorés ou, au mieux, considérés comme allant de soi.
22. M. AKWEI (Président par intérim de la Commission de la fonction publique internationale) se félicite que la Cinquième Commission ait bien accueilli les recommandations de la CFPI, comme il ressort des résultats du vote sur le projet de résolution proposé.
23. Les membres de la Commission ont noté qu'il n'est pas fait mention dans le projet de résolution de la question du barème des contributions du personnel pour les agents des services généraux et des catégories connexes. Cela ne veut pas dire que les contributions du personnel appartenant à ces catégories ne sont pas assujetties aux dispositions du projet de résolution, mais que la question sera examinée dans le contexte du chapitre III du rapport de la CFPI, relatif au traitement soumis à retenue pour pension.
24. Quant à la question des compléments de traitement, la CFPI aurait souhaité que la Commission parvienne à une conclusion concernant la recommandation à faire sur ce point essentiel. Le Président par intérim de la CFPI craint que le fait que la Commission n'ait pas exprimé d'avis ne compromette gravement l'indépendance et l'intégrité de la fonction publique internationale, et la structure des traitements. Comme l'a proposé le représentant de l'Egypte, la Commission maintiendra le sujet à l'étude; toutefois, il se peut que ses activités soient quelque peu entravées en conséquence de l'indifférence de la Cinquième Commission.
25. M. Akwei croit comprendre que le secrétariat de la CFPI est entré en contact avec la délégation soviétique au sujet des questions que cette dernière a posées lors d'une séance précédente, et qu'il a été en mesure de lui fournir des explications et des éclaircissements satisfaisants.
26. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par les critères qu'utilisera la CFPI pour procéder au classement des lieux d'affectation considérés comme difficiles. Il sera tenu compte de cette préoccupation et la CFPI fera tout son possible pour que les privilèges approuvés par la Cinquième Commission ne soient accordés que dans les lieux d'affectation où ils sont pleinement justifiés.

27. M. RUEDAS (Sous-Secrétaire général aux services financiers) déclare que le Secrétaire général, conformément à la position qu'il a exposée par écrit au nom du Comité administratif de coordination (CAC) dans le document A/C.5/35/61 au sujet des compléments de traitement, déplore, comme le Président par intérim de la CFPI, que la Cinquième Commission n'ait pas réussi à se prononcer sur la question ou à donner des directives en la matière. Cette position est également partagée par le Sous-Secrétaire général aux services du personnel.

28. Le PRESIDENT dit qu'il a été informé que des consultations se déroulaient sur la possibilité d'élaborer un projet de résolution ou un projet de décision sur la question des compléments de traitement, qui serait présenté ultérieurement à la Commission. Comme le savent les membres de la Commission, le chapitre III du rapport de la CFPI (A/35/30) sera examiné au titre du point 100 de l'ordre du jour.

29. M. JASEBE (Sierra Leone) déclare que, si sa délégation avait été présente lors du vote, elle aurait voté pour le projet de résolution A/C.5/35/L.31/Rev.1.

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1980-1983 (suite)

Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces (suite) (A/35/709; A/C.5/35/40 et Add.1; A/C.5/35/L.36)

30. M. FRASER (Royaume-Uni) présente le projet de résolution publié sous la cote A/C.5/35/L.36 et annonce que la République fédérale d'Allemagne s'est jointe aux auteurs de ce projet. Il indique que la note infrapaginale 1 doit se lire "A/C.5/35/40 et Add.1".

31. Il appelle en particulier l'attention de la Commission sur le paragraphe 7, et explique qu'il a été proposé de reporter à la trente-septième session la présentation à l'Assemblée générale d'un rapport complet et détaillé sur l'application de la résolution 3534 (XXX) de l'Assemblée pour laisser au Comité du programme et de la coordination (CPC) le temps d'appliquer les recommandations qui pourraient être faites lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. La délégation du Royaume-Uni espère que le projet de résolution pourra être adopté par consensus.

32. M. SHUSTOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, depuis plusieurs années, les Etats Membres réaffirment l'importance particulière qu'ils attachent à l'identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, et insistent de plus en plus sur la nécessité de financer les activités nouvelles au moyen des ressources libérées grâce à l'élimination desdites activités. S'il est satisfaisant de constater que la suppression des éléments de programme identifiés par le Secrétaire général permettra de réaffecter 417 mois de travail d'administrateur, ce qui représente un pas dans la bonne direction, le Secrétariat n'a certainement pas étudié toutes les possibilités. A sa vingtième session, le CPC a constaté avec inquiétude qu'en établissant le rapport sur l'exécution du programme de l'Organisation pour l'exercice biennal 1978-1979, le Secrétariat n'avait pas rempli comme il convenait le mandat que l'Assemblée générale lui avait donné dans sa résolution 34/225, et que le Secrétaire général n'avait pas fourni les renseignements demandés au paragraphe 3 de ladite résolution. La délégation soviétique appuie pleinement cette évaluation très critique, mais juste. Dans

/...

(M. Shustov, URSS)

le rapport dont est actuellement saisie la Commission, ainsi que dans celui qui a été publié sous la cote A/C.5/34/4, 449 mois de travail seulement, soit environ 0,3 p. 100 des effectifs de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, ont été identifiés et pourront être réaffectés grâce à la suppression de certaines activités. Ce résultat est extrêmement modeste, surtout si l'on tient compte du fait que cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 3534 (XXX) de l'Assemblée générale, dans laquelle les Etats Membres ont déclaré que les nouveaux programmes devaient être financés en utilisant les ressources libérées. En outre, le Secrétaire général n'avait pas identifié les 10 p. 100 des éléments de programme ayant le degré de priorité le plus bas, comme il en était prié.

33. Il est grand temps que le Secrétariat mette au point des procédures efficaces d'identification et commence à les appliquer. Il est difficile de comprendre pourquoi il tarde à le faire. L'identification, qui doit constamment faire partie intégrante de la planification et de l'évaluation des programmes, ne peut être menée efficacement que par le Secrétariat. Le Secrétariat est également le seul à pouvoir éliminer les diverses lacunes qu'il a identifiées lui-même au cours de cette opération.

34. En appliquant les directives énoncées par l'Assemblée générale pour l'établissement du budget-programme, ce qui implique la nécessité de calculer le coût de chaque programme à tous les niveaux, le Secrétariat devrait pouvoir surmonter toutes les difficultés et identifier facilement les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces. La délégation soviétique ne saurait souscrire à l'affirmation qui figure au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/40), selon laquelle il serait impossible de déterminer exactement le nombre de mois de travail à consacrer à tel ou tel élément de programme, ou le montant précis des dépenses autres que les dépenses de personnel qu'entraînerait l'activité en question. Si cela ne peut être déterminé lors de l'élaboration du budget-programme, on se demande comme le budget peut être élaboré. Le coût de chaque programme doit être calculé et évalué de façon à ce que le principe fondamental d'une croissance budgétaire nulle soit respecté. Si cette procédure n'a pas été suivie par le passé, cela constitue une violation inacceptable des directives énoncées par l'Assemblée générale.

35. Le Secrétariat ne doit pas se préoccuper outre mesure de la façon dont les ressources libérées seront redéployées; cette question peut être réglée au niveau intergouvernemental. A cet égard, le représentant de l'Union soviétique ne partage pas l'opinion exprimée au paragraphe 11 du document A/C.5/35/40, selon laquelle le Secrétaire général devrait être libre de réaffecter les ressources à d'autres activités dès que la décision est prise. La tâche du Secrétaire général consiste à identifier les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces et à informer les Etats Membres des ressources libérées, afin que l'utilisation de ces ressources puisse être fixée par les organes intergouvernementaux compétents. Il est totalement inapproprié que le Secrétariat prenne une décision de ce type. Les Etats Membres devraient disposer de tous les renseignements disponibles sur l'analyse et l'évaluation des programmes au moment de l'établissement du budget-programme. Ces renseignements devraient s'accompagner de propositions relatives à l'élimination des

/...

(M. Shustov, URSS)

activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, ainsi que d'une indication des ressources en personnel (administrateurs et agents des services généraux), chiffrées sur la base du coût intégral, qui pourraient ainsi être redéployées. Ces renseignements une fois fournis, les Etats Membres prendraient les décisions nécessaires et les dépenses afférentes aux programmes pourraient être établies en fonction des ressources disponibles.

36. Quant au projet de résolution publié sous la cote A/C.5/35/L.36, la délégation soviétique l'appuie dans l'ensemble mais estime que le Secrétaire général devrait entreprendre l'identification dans le contexte général de l'établissement du budget-programme et faire rapport au CPC, lors de sa vingt et unième session, sur les résultats obtenus. Le CPC devrait alors présenter ses observations sur les propositions du Secrétaire général, afin que l'Assemblée générale puisse prendre une décision définitive sur la suppression des programmes et le redéploiement des ressources libérées, lors de sa trente-sixième session.

37. M. BRODODININGRAT (Indonésie) demande si les auteurs du projet de résolution A/C.5/35/L.36 ont l'intention de limiter l'étude que le CPC serait prié d'effectuer à la question d'une procédure intégrée et complète permettant d'identifier les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces. Le CPC pourrait examiner plus avant un certain nombre d'autres questions pertinentes, telles que celle des critères à appliquer dans le cadre de cette opération d'identification. Le représentant de l'Indonésie suggère donc que les mots "dans le cadre de ladite étude" soient supprimés du paragraphe 5 du projet de résolution.

38. Le PRESIDENT suggère que le représentant de l'Indonésie consulte les auteurs du projet de résolution afin de déterminer si l'amendement proposé rencontre leur agrément.

39. M. RUEDAS (Sous-Secrétaire général aux services financiers) fait observer que l'identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces constitue l'une des tâches les plus difficiles auxquelles doivent faire face non seulement le Secrétaire général, mais aussi les Etats Membres. Dans son rapport sur cette question, le Secrétaire général a indiqué que l'on n'avait pas encore défini de cadre systématique pour les travaux d'identification, et il a fait des suggestions quant aux moyens qui lui permettraient d'obtenir des résultats plus probants. M. Ruedas note qu'aux termes du projet de résolution A/C.5/35/L.36, le Secrétaire général devrait soumettre au CPC un nouveau rapport sur les efforts qu'il aura entrepris en vue d'identifier les activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces lors de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983. Il va sans dire que le Secrétaire général donnera suite à toute demande de l'Assemblée, mais il lui serait difficile d'établir le rapport en question sans directives précises de l'Assemblée quant à l'optique dans laquelle il conviendrait de procéder. Il souhaite que les Etats Membres participent à l'identification de ces activités lorsqu'ils procéderont à l'examen du plan à moyen terme. L'établissement du budget-programme constitue une deuxième phase, plus concrète et quantifiée, du même processus.

/...

(M. Ruedas)

40. Le représentant du Royaume-Uni a demandé à la séance précédente si le Secrétariat pourrait chiffrer les économies que permettrait de réaliser l'élimination des activités identifiées dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/35/40 et Add.1). Le Secrétaire général a appelé l'attention, aux paragraphes 9 à 13, sur les problèmes méthodologiques que pose le calcul de chiffres précis. Dans l'hypothèse où les activités en question auraient été réalisées par des fonctionnaires de la classe P-4, le coût s'en serait élevé à quelque 2 millions de dollars. Le Secrétaire général a également formulé dans son rapport des suggestions relatives aux programmes et sous-programmes auxquels les ressources libérées pourraient être réaffectées, sous réserve, bien entendu, de l'approbation de l'Assemblée générale.

41. Le représentant de la Pologne a demandé quel rapport existait entre l'établissement du projet de budget-programme et l'identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces. M. Ruedas rappelle qu'il a mentionné cette question dans sa déclaration liminaire. L'identification des activités visées doit faire partie du processus de planification, auquel les Etats Membres participent par l'entremise d'organes intergouvernementaux sectoriels ou fonctionnels; les résultats obtenus lors de cet examen par les organes intergouvernementaux compétents permettent de fixer le cadre dans lequel est établi le budget-programme, et le Secrétaire général met évidemment à profit cette deuxième phase pour essayer à nouveau d'identifier les activités achevées ou à supprimer. La méthode qui sera utilisée pour établir le budget-programme du prochain exercice biennal devra être définie par le Bureau des services financiers dans un proche avenir et M. Ruedas assure le représentant de la Pologne qu'elle sera exposée dans le prochain budget-programme. Le représentant de la Pologne a également demandé ce que l'approche que le Secrétaire général a adoptée dans son rapport avait de nouveau et comment la coopération était assurée entre les unités du Secrétariat qui desservent le CPC et le Bureau des services financiers, qui assurent le service de la Cinquième Commission et du Comité consultatif. L'approche du Secrétaire général que traduit le document A/C.5/35/40 n'est pas tant novatrice que mûrie. Le Secrétaire général bénéficie aujourd'hui de quatre ans d'expérience dans le domaine des travaux d'identification et il en comprend mieux les difficultés. Il a présenté un rapport impartial et honnête; il y dit qu'il n'est pas satisfait de la situation actuelle et souhaite l'améliorer. Quant à la coopération au sein du Secrétariat, M. Ruedas souligne que la position du Secrétaire général ne varie pas, qu'il s'agisse de ses relations avec le CPC ou avec la Cinquième Commission. Le Bureau de la planification et de la coordination des programmes participe pleinement à l'identification des programmes achevés, dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces. Bien qu'il ait été établi en majeure partie par le Bureau des services financiers, le rapport que le Secrétaire général a présenté (A/C.5/35/40) a bénéficié des contributions précieuses du Bureau de la planification et de la coordination des programmes. La recherche d'une approche plus générale des travaux d'identification constitue une entreprise commune dans le cadre de laquelle le Bureau de la planification et de la coordination des programmes s'occupe essentiellement des éléments relatifs aux programmes et le Bureau des services financiers des aspects budgétaires.

42. Le représentant de la Pologne a également demandé pourquoi le Secrétaire général proposait de reporter à la trente-septième session la présentation du rapport que l'Assemblée générale a demandé au paragraphe 6 de sa résolution 34/225. Comme

/...

(M. Ruedas)

le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 54 de son rapport, il semble que l'on ne dispose plus d'assez de temps pour évaluer comme il convient l'efficacité de la procédure proposée. Le fait de remettre la présentation du rapport à la trente-septième session permettra au Secrétaire général d'acquérir une expérience plus approfondie et détaillée de l'identification des activités achevées ou à supprimer pour d'autres raisons.

43. M. ABRAZSEWSKI (Pologne) dit que les réponses fournies par le Sous-Secrétaire général aideront sa délégation à arrêter sa position sur le projet de résolution A/C.5/35/L.36, et que les raisons de reporter la présentation du rapport final du Secrétaire général à la trente-septième session sont probantes. Les assurances que le Sous-Secrétaire général a données en ce qui concerne la coopération au sein du Secrétariat sont elles aussi pleinement satisfaisantes.

44. Le représentant de la Pologne demande si le Secrétaire général présentera les conclusions visées au paragraphes 6 du projet de résolution dans l'avant-propos du budget ou ailleurs.

45. M. RUEDAS (Sous-Secrétaire général aux services financiers) déclare qu'il va de soi que la façon dont le Secrétaire général rendra compte des résultats des travaux d'identification dans le projet de budget-programme dépendra des résultats eux-mêmes. Il est vraisemblable qu'un exposé succinct du déroulement de l'opération et des résultats obtenus figurera dans l'avant-propos et que des renseignements plus détaillés seront fournis dans les divers chapitres du budget.

46. M. NUTT (Canada) dit qu'il est assez décevant qu'on n'ait identifié que 14 éléments de programme dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces. Même si ces activités sont éliminées, il ne sera pas possible d'éviter l'ouverture de nouveaux crédits à la session en cours. La délégation canadienne avait espéré qu'il pourrait être procédé à la réaffectation des ressources à une plus grande échelle.

47. Bien qu'il se soit fait attendre, le rapport du Secrétaire général est satisfaisant étant donné que l'on y indique enfin comment l'opération d'identification entreprise sur une base ad hoc pourra être poursuivie de façon cohérente en tant que partie intégrante du processus de planification des programmes. Le représentant du Canada souscrit en conséquence aux suggestions que le Secrétaire général a formulées au paragraphe 53; il est urgent que le Comité du programme et de la coordination achève son étude visant à établir l'ordre de priorité des programmes et il convient que les organes intergouvernementaux arrêtent les critères à appliquer. M. Nutt partage également l'avis du Secrétaire général quant à l'importance des procédures de participation des organes intergouvernementaux sectoriels, fonctionnels et régionaux à l'examen du plan à moyen terme.

48. Le représentant du Canada a pris note des mesures exposées au paragraphe 50 du rapport du Secrétaire général en ce qui concerne les préparatifs du budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 et il est convaincu qu'elles permettront d'identifier les activités qui pourraient être éliminées. A cette fin, il faudra combler les lacunes actuelles, telles que l'absence de priorités au niveau des éléments de programme et des sous-programmes et le manque de fiches d'information sur

/...

(M. Nutt, Canada)

les éléments de programme dans les secteurs politique, humanitaire et juridique et dans celui de l'information. Il convient en outre que l'on continue de développer et d'affiner la pratique et les méthodes de l'évaluation interne des programmes. La délégation canadienne est convaincue que le Secrétaire général appliquera résolument les mesures indiquées dans son rapport, qui devraient conduire à une utilisation plus efficace des ressources et donner aux Etats Membres le sentiment que leurs contributions sont mieux utilisées.

49. Enfin, le représentant du Canada exprime son appui au projet de résolution A/C.5/35/L.36.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981
(suite)

Incidences administratives et financières du projet de résolution A/C.2/35/L.111, tel qu'il a été révisé oralement, présenté par la Deuxième Commission au titre du point 61 q) de l'ordre du jour (suite)

50. M. JASABE (Sierra Leone) déclare que, si sa délégation avait été présente lors du vote dont la proposition du représentant du Bangladesh a fait l'objet à la séance précédente, elle aurait voté pour cette proposition.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE HUIT FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

51. Le PRESIDENT dit que les membres de la Commission sont certainement au fait de la catastrophe aérienne survenue le 5 décembre 1980, dans laquelle huit fonctionnaires internationaux ont perdu la vie. Les victimes étaient M. Apeadu, M. Caspari et M. Mfuru du Programme des Nations Unies pour le développement, Mme Lewis-Jones Caspari du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, M. Hen-chie Chen du Département de la coopération technique pour le développement et M. Eva, M. Poikolainen et M. Baldwin de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il demande au Secrétaire général de transmettre les condoléances de la Cinquième Commission aux familles des défunts.

52. Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire des fonctionnaires internationaux décédés.

La séance est levée à 13 heures.